**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 35 (1988)

Heft: 5

**Rubrik:** Voix Suisse romande

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Le propriétaire d'immeuble et les abris de protection civile

Deux événements de taille ont marqué l'année 1986 et mis les abris de protection civile en vedette: l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et l'incendie d'un entrepôt de produits chimiques à Schweizerhalle près de Bâle. Dans les deux cas, il n'a heureusement pas été nécessaire de recourir aux abris ni de faire intervenir des formations de protection civile. Néanmoins, le thème d'un possible engagement de la protection civile a suscité beaucoup de réactions dans les médias et nourri de nombreuses discussions. Un autre événement important mérite d'être cité: depuis le début de l'année 1986, les propriétaires d'immeubles sont tenus également d'équiper leurs abris, jusqu'à fin 1995 au plus tard, de lits et de toilettes de secours. On peut estimer le coût de l'opération à une centaine de francs par place protégée.

Qu'est-ce qu'un abri?

Un abri n'est rien d'autre qu'un refuge qui peut être occupé dans des situations d'urgence découlant d'une guerre, d'une catastrophe, d'une contamination radioactive ou chimique, etc. Il procure à ses occupants une chance réelle de survie. Depuis 1966, les abris sont construits selon des instructions uniformes, élaborées par l'Office fédéral de la protection civile. L'abri est une construction simple et robustes en

béton armé, fermée de toutes parts. Il résiste à une surpression d'un bar, dans certains cas de 3 bars (1 bar/10 000 kg de surpression dynamique au mètre carré). De surcroît, il est ventilé et doté de filtres à gaz. Pour être opérationnel en tout temps, l'abri doit être régulièrement contrôlé et entretenu.

#### Utilisation de l'abri

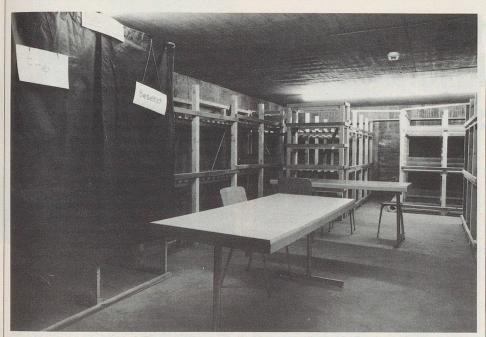
En temps normal, le propriétaire (ou le locataire) a le droit d'utiliser les abris,

En suisse, plus de 200 000 nouvelles places protégées sont réalisées chaque année. Quelque 85 % de la population suisse peut être protégée dans des abris ventilés et modernes.

par exemple en tant que cave, local de bricolage, entrepôt ou garage souterrain. Cependant, l'abri doit, en tout temps, pouvoir être débarrassé, dans les 24 heures, de tous les objets étrangers à la protection civile qui s'y trouvent pour pouvoir servir sans restriction à la protection de la population. Même si l'abri est encombré de matériel divers, il ne perd pas pour autant sa fonction de protection, mais sa capacité d'accueil est réduite. En outre, si une catastrophe survient inopinément, l'abri ne se prêterait pas à un séjour prolongé.

Attribution des places protégées

«Où est ma place protégée?» Voilà l'une des questions fréquemment posées lors de discussions publiques sur la protection civile. Cette question est surtout d'actualité dans les communes qui n'ont pas (encore) rendu publics leurs plans d'attribution des places protégées. En réalité, cette publication est demandée tant par les parlementaires (postulat du conseiller national Markus Ruf de décembre 1986, accepté par le Conseil national en mars 1987) que par des responsables de la protection civile. Certaines communes hésitent à suivre cette recommandation à cause des mutations permanentes auxquelles est soumis le plan d'attribution. Dans les agglomérations où l'activité du bâtiment est intense, les changements de domicile sont fréquents, ce qui rend difficile la tenue à jour du plan d'attribution. Par ailleurs, les communes ne sont pas toujours en mesure d'offrir à chacun de leurs habitants une place protégée ventilée. Admettons, par exemple, que des places protégées attribuées à une famille donnée se trouvent dans un abri situé à une certaine distance de son domicile; à la suite de la construction d'un nouvel abri dans le voisinage, cette famille se verra bientôt attribuer de nouvelles places protégées. Bien entendu, ce changement lui sera communiqué. Mais chacun se souviendra-t-il de la nouvelle attribution en cas d'urgence? En outre, certaines personnes pourraient être préoccupées de savoir qu'elles devraient, le cas échéant, s'accommoder d'un abri de fortune, alors que des amis ou connaissances disposent d'ores et déjà de places protégées répondant aux normes actuelles. Cependant, chaque office communal de la protection civile indique volontiers, sur demande, l'emplacement des places protégées, sous réserve - comme cela a déjà été mentionné - de changements toujours possibles. De nombreuses communes recourent au traitement électronique des données pour tenir à jour leur plan d'attribution. Dans certains cas, des communes ont décidé d'apposer des petites affiches dans les entrées d'immeuble dont le texte dit à peu près ceci: Lorsque les autorités ordonnent à la population d'occuper les abris, les ha-



Depuis le 1er janvier 1986, tous les abris doivent être équipés de lits et toilettes de secours. Les lits qu'on trouve dans le commerce sont en bois ou en métal.

bitants de ces immeubles devront se rendre dans l'immeuble x situé dans la rue y. L'aide-mémoire de la protection civile qui figure dans les dernières pages des annuaires téléphoniques vous fournit de plus amples informations. Voilà un des systèmes envisageables pour faire connaître l'attribution des places protégées.

Obligations du propriétaire d'immeuble

La loi sur les constructions de protection civile exige la réalisation d'un certain nombre de places protégées lors de chaque construction nouvelle ou transformation importante de bâtiment. Lorsqu'un immeuble comprend un abri, celui-ci présente l'infrastructure suivante; entrée avec porte blindée, sortie de secours avec volet blindé, appareil de ventilation avec filtre à gaz, ouverture(s) pour l'évacuation de l'air vicié avec soupape(s) de surpression et valve(s) antiexplosive(s). Tous les abris construits avant 1987 doivent être

dotés de lits et de toilettes de secours jusqu'au 31 décembre 1995. Il appartient au propriétaire d'immeuble d'acquérir ces équipements. Soucieuses de l'égalité de traitement, certaines communes achètent elles-mêmes les équipements en question et les remettent gratuitement ou à prix réduit aux propriétaires d'immeubles. Les lits et toilettes de secours restent alors entièrement ou partiellement propriété de la commune; leur entretien est contrôlé périodiquement par l'organisation de protection civile de la commune.

#### **Obligation des communes**

Après une mise sur pied pour le service actif, l'organisation de protection civile de la commune distribue, pour constituer une réserve d'eau, des sacs à eau dont l'acquisition incombe à la Conféderation; elle répartit aussi entre les abris l'aliment du survie déjà entreposé dans les communes. Cet aliment, qui constitue une dernière réserve, se com-

pose d'une boisson pour le petit déjeuner et de deux repas principaux couvrant les besoins de la population pour trois jours au moins. En l'additionnant d'eau, on obtient une soupe ou une bouillie que chacun peut assaisonner à volonté.

Cet aliment peut être consommé lorsqu'il n'est plus possible de quitter les abris pendant un certain temps et que chaque occupant de l'abri a fini de consommer les provisions de secours qu'il a apporté conformément à l'aidemémoire de la protection civile. Par ailleurs, l'organisation de protection civile de la commune prend des mesures pour assurer la réception des émissions de radio dans les abris.

Obligations des occupants d'abri

Celui qui se rend dans l'abri est responsable de sa propre subsistance. Pour des raisons liées à la température et à l'humidité, il n'est pas possible de cuisiner dans l'abri. Dès lors, seuls entrent en ligne de compte les aliments ne nécessitant pas de préparation particulière. Il s'ensuit que les provisions de ménage dont la conservation est recommandée par les autorités pour des temps où le ravitaillement en denrées alimentaires est perturbé ne conviennent que partiellement à la consommation dans l'abri. Par conséquent, il est important de disposer en plus, dans chaque ménage, d'une réserve de secours proprement dite de vivres non périssables, consommables tels quels et en quantité suffisante pour deux jours au moins (p. ex. conserves de viande, de fruits, biscottes, lait condensé, fruits secs). On n'oubliera ni les nourrissons et petits enfants, ni les diabétiques et autres personnes devant suivre un régime (consulter également à ce sujet l'aide-mémoire de la protection civile, aux dernières pages de tout annuaire téléphonique).

(Bulletin immoblier de la Fédération romande immobilière, Ass. rom. des propriétaires)



Mit Schubladen...

### hostramobiliar

KP-Arbeitsplätze in TWO-Anlagen und für QKP, Büro Chef BSO usw. Nach BZS-Bestimmung montiert.

Wir haben immer eine Idee mehr...

Heute zum Beispiel:

## Schreibtischschubladenblöcke und Bürodrehstühle

Verlangen Sie unseren Berater und/oder den hostra-Möblierungsordner mit Zubehör bei:

**Hochstrasser AG,** Eichwiesstrasse 9 8630 Rüti ZH, Telefon 055 31 17 72



... oder Schubladenblock

## Il faut attacher toute l'importance à la formation des instructeurs

#### Assemblée générale de l'AIRPC à La Chaux-de-Fonds

C'est sous un imposant manteau de neige que La Chaux-de-Fonds a accueilli le samedi 12 mars dernier, la 14° assemblée générale de l'association des instructeurs romands de protection civile (AIRPC), dont les assises se sont

Rapport de Ulysse Porret

tenues dans la salle de conférence du Club 44. A quelques jours près, ce 14° anniversaire coïncidait avec le 140° anniversaire de la République et canton de Neuchâtel. Les 71 membres présents n'ont pas redouté de braver le climat hivernal de la région en suivant en sens contraire et bien plus confortablement le chemin parcouru par les patriotes de 1848.

Hôtes et personnel

Parmi les invités figuraient Monsieur G. Jeanbourquin, Conseiller communale, Monsieur J.-P. Renk, Préfet des Motagnes Neuchâteloises, Monsieur J. Zosso, chef de l'instruction, représentant l'Office cantonal de la protection civile, ainsi que Monsieur J. Guinand, chef local de La Chaux-de-Fonds. L'Association cantonale neu-châteloise pour la protection civile était représentée par Mesdames M. Matile et C. Wolf, 26 membres se sont excusés, ainsi que M. Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC, M. André Laubscher, chef de l'OCPC et M. Jean Ruegger, ancien président de l'AIRPC. A ce jour, l'AIRPC qui se porte fort bien compte 318 membres: Berne (Jura bernois); 40, Fribourg; 18, Genève: 55, Jura: 12, Neuchâtel: 34, Tessin: 3, Valais: 44, Vaud: 111 et divers (ZH): 1.

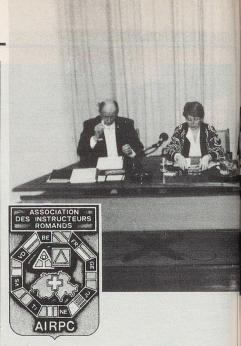
Durant l'année précédente l'association a déploré le décès de 3 membres:

L'AIRPC, l'occasion de se rencontrer entre instructeurs de toute la Suisse latine.

Madame Nelly Widmer de Romanel-sur-Lausanne, Monsieur William Bourquin de Neuchâtel et Monsieur Roger Pelletier de Cologny/Genève. Subitement enlevé à l'affection des siens, le 4 juin 1987, Roger Pelletier nous a quitté et c'est avec une grande tristesse que nous avons appris son décès. Ancien chef de l'instruction du service cantonal de la protection civile de Genève, membre fondateur de notre association dont il a été le premier président de 1974 à 1977, Roger Pelletier était un homme de cœur aux convictions profondes. Son entourage a largement bénéficié de sa grande expérience en matière de protection civile et nous conserverons un souvenir ému de cet être attachant, diplomate, fin psychologue et profondément hu-

Rapport annuel

Dans son rapport annuel, le président André Moser s'est adressé aux instructeurs de toute la Suisse latine en mettant en évidence le fait que la protection civile de 1988 connaît une situation difficile. Les événements tels que Tchernobyl, Schweizerhalle, les pluies catastrophiques de l'été passé, l'incendie de la tour infernale de Zurich, ont montré que les moyens ordinaires dont disposent les collectivités publiques ne suffisent plus à écarter les dangers. Si la protection civile offre un potentiel considérable en hommes, en matériel et en ouvrages de protection, encore fautil s'activer à le rendre opérationnel. Trop souvent, constate-t-on avec étonnement, l'«élément moteur hommes» fait encore cruellement défaut pour diverses raisons. Dès lors, l'instruction dans la protection civile revêt un caractère prioritaire déterminant pour l'efficacité durant l'intervention, dans l'engagement des moyens cadres, personnel et matériel. Dans sa vue d'ensemble, le rapport intermédiaire sur l'état de préparation de la protection civile relève: «Les insuffisances qui se manifestent encore en partie lors de l'exécution des services d'intervention destinés aux directions, cadres et formations doivent étre éliminées le plus rapidement possible. Elles s'expliquent principalement par l'absence de référence dans le domaine de l'instruction et des services. Il faut, à cet égard, attacher toute l'importance voulue à la formation adéquate des instructeurs, des cadres et des spécialistes dans des cours prépa-



Pour former des cadres, des spécialistes et du personnel de protection civile, l'instructeur se doit aujourd'hui d'être une personnalité à la hauteur de sa tâche. La crédibilité même de la protection civile dépend plus que jamais et dans une large mesure de son comportement. Le message du président peut être conclu par cet adage fondamental relevé dans son exposé: «Celui qui éduque enseigne d'abord ce qu'il est et ensuite seulement ce qu'il sait.»

Activités multiples

Albert Messerli, président de la commission techniques, a relevé dans son rapport le grand succès de la journée technique 87, à Sion. Cette journée consacrée à Air-Glacier fut très réussie avec une participation record de 110 personnes, 1988 sera l'année du 4° rallye automobile et pédestre qui aura lieu





Assemblée rondement menée: Le président et l'ensemble du comité furent réélus par des applaudissements très nourris.

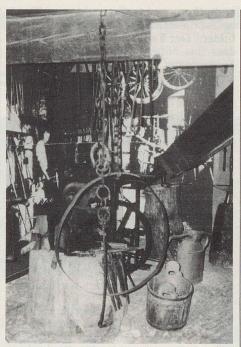
à Bernex et aux environs les 3 et 4 septembre prochains.

Les comptes de l'association ont été détaillés par la trésorière de l'association, Micheline Pilet. Le capital se monte à 7351 francs et le bénéfice est de 458 francs. Tenue avec exactitude et clarté, la comptabilité est et demeure entre de très bonnes mains.

Aucun changement au comité. Après la brillante réélection du président André Moser, la belle équipe est reconduite dans ses fonctions.

Au chapitre des divers, mentionnons encore le grand projet de voyage en Suède, prévu du 17 au 24 septembre 1989. Ce projet a rencontré un vif succès auprès des membres. 52 personnes ont d'ores et déjà décidé de s'inscrire.

Le nouveau logo de l'AIRPC est à disposition. Cet insigne, qui sert à identi-



La visite du splendide Musée paysan et artisanal était aussi à l'ordre du jour.



Un excellent repas servi au Club 44 de La Chauxde-Fonds.



Entre professionnels, on parle... de protection civile.



Le président du Conseil d'Etat, Monsieur Pierre Dubois, durant son allocution au côté du président de l'AIRPC M. André Moser.

fier l'AIRPC uniquement, ainsi que le projet d'un nouvel insigne de boutonnière stylisé et de très bel effet, ont pu être réalisés grâce au dévouement et à la précieuse expérience de notre viceprésident José Hirt.

#### **Appréciation**

Au terme de l'assemblée, le Conseiller communal Georges Jeanbourquin salua les participants au nom des autorités de la ville et présenta un tour d'horizon de la situation sur les plans de la protection civile et de l'économie régionale. Un vin d'honneur offert par la ville a agréablement mis fin à la partie officielle de la journée.

Après un excellent repas servi au restaurant du Club 44, les participants se sont rendus au Musée paysan et artisanal où les attendait le président du Conseil d'Etat, Monsieur Pierre Dubois. Présentant les Neuchâtelois comme des gens solides au caractère rugueux, il a exprimé leur volonté, malgré l'adversité qui est présente actuellement, de perpétuer le passé industriel dont le canton est fier. Monsieur André Tissot, président de l'AS-PAM (Association pour la protection du patrimoine des Montagnes Neuchâteloises) a ensuite dressé l'historique du musée, une splendide ferme neuchâteloise qui date de la 1ère moitié du 17° siècle.

Un second vin d'honneur et une animation folklorique ont mis un terme bien sympathique à une journée qui ne le fut pas moins.

Un grand merci pour conclure à José Hirt et à son équipe de la commission d'organisation, MM. Comtesse, Fahrni et Jeanrenaud, auxquels revient le mérite de la réussite de la journée.

## La protection civile dans le pays de Calvin



Mpl/C.S. Genève est à l'honneur dans cette deuxième page romande consacrée aux cantons francophones. Nous vous y présentons d'une part un bref compte-rendu sur l'entrée en service de la troupe aéroport 1, chargée de la sécurité à Cointrin, et, d'autre part, une information sur le service de protection des biens culturels (PBC), par l'intermédiaire du porte-parole du Service cantonal de PCi, M. Fiechter. Pour conclure, nous vous livrons quelques thèmes d'intérêt général, évoqués lors de l'Assemblée générale de l'Association genevoise pour la protection des civils (AGPC).

La question du mois

Au 1er janvier 1987, M. Franz Fiechter a débuté dans sa nouvelle fonction à la PCi cantonale, comme chef du service de protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ce service existait déjà auparavant, mais pas de façon autonome. Il est composé de trois personnes engagées à plein temps: un responsable, un photographe et un opérateur microfilms. Devant l'importance des tâches, M. Fiechter souhaiterait pouvoir disposer d'un photographe supplémentaire et d'un archiviste. L'office genevois de PBC est secondé par une commission cantonale, créée en 1969 et composée d'un archiviste d'Etat, du directeur du service Monuments et Sites, du directeur de la Bibliothèque publique universitaire, du Secrétaire général de la Culture et des Beaux-Arts et de représentants des communes.

Le rôle de cette commission est d'établir la liste des biens culturels à proté-



Les archives cantonales de Genève: un aménagement de type «compactus».

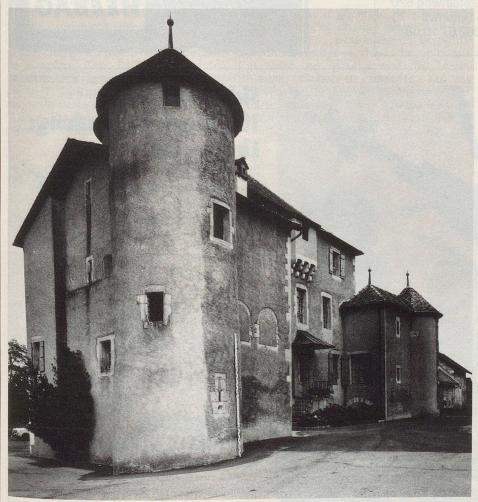
ger. Pour le canton de Genève, le nombre des biens culturels «immeubles» d'importance nationale est de 96, d'importance régionale de 167, soit 263 monuments, églises, châteaux, ponts, etc., à sauvegarder. Le total suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale s'élève à 7612 sites.

La PBC Immeubles recouvre des mesures de sauvegarde et des mesures de protection. La sauvegarde consiste à réaliser un dossier de sécurité, comprenant des photos, des plans, des données techniques (matériaux, peintures, rénovations...), des renseignements historiques et culturels, permettant la reconstruction ou la remise en état d'un édifice en cas de dommage. Ce dossier est enregistré sur microfilm et stocké dans un abri. Les mesures de protection quant à elles sont diverses: renforcement des ouvertures et des voûtes, parois de protection et d'isolation, emballage et stockage des pièces démontables, telles que autels, vitraux, statues,

Pour les biens culturels «meubles» (objets d'art, tableaux, livres anciens, archives...), un dossier est également établi sur microfilm et une place est prévue pour l'entreposage des objets prioritaires, si possible dans le voisinage immédiat du lieu d'exposition habituel (caves de musées, abris des bibliothèques, etc.). Le canton de Genève possède actuellement huit abris construits ou en voie d'achèvement, ce qui représente un volume total de 11 230 m³.

Chaque bobine de microfilm est copiée en deux exemplaires: un est stocké dans l'abri central de la Confédération et l'autre est remis à l'institution propriétaire ou responsable de l'objet à protéger

La PBC de Genève a enregistré actuellement 1350 bobines. L'abri cantonal de stockage peut en contenir 70000. Les microfilms déjà existants comportent des livres rares de la Bibliothèque populaire universitaire, les archives de l'Etat, les estampes du Musée d'Art et d'Histoire et l'Herbier Boissier du Jardin Botanique.



La commanderie de Compesières, dans la commune de Bardonnex GE: l'un des 263 monuments du canton à protéger.



Les parchemins des archives cantonales sont conservés dans des tiroirs à fond transparent.

Le microfilmage est une tâche délicate de longue haleine. Pour exemple, le service cantonal PBC va réaliser le microfilmage de 120 000 volumes de périodiques du 19° siècle, appartenant à la BPU. Ce travail devrait s'étendre sur quatre ans et est budgétisé à 55 000 francs par année. A noter que pour tout investissement découlant de la PBC, la Confédération alloue une subvention de 20 %, le reste étant à la charge des cantons.

Pour M. Fiechter, la PBC de Genève devrait être encore plus dynamique. «Pas en enrôlant inutilement du personnel supplémentaire, mais en confiant le travail à des spécialistes. La PBC ne doit pas devenir la «planque» de la PC, elle a besoin de gens responsables, consciencieux et formés.»

A lire:

Aide-mémoire pour la protection des biens culturels, édité par l'Office fédéral de la PCi, réf. 1740.00/1 f.

## Schutzraumliegen (schockgeprüft) Schaumstoffmatratzen

Vermietung von Matratzen für Militär und Vereinsanlässe

- Matratzenüberzüge Kissen
- Fixleintücher
- Wolldecken
- Schlafsäcke
- Matratzenschoner

Hochsprungmatten

ARTLUX

Grenzsteinweg 620 5745 Safenwil Tel. 062 67 15 68





#### Sicherheit einer 100%igen Verbindung: Linienwähler

Linienwähler werden überall dort eingesetzt, wo mehrere Telefonleitungen gleichzeitig auf mehreren Apparaten bedienbar sein müssen, z.B. bei Rettungsaktionen. Denn da hängt oft alles von einer sicheren, schnellen Telefonverbindung ab.

Wir arbeiten seit Jahren mit Erfolg bei der Realisierung von Notrufzentralen mit der Generaldirektion PTT zusammen

Lassen Sie sich durch Tel. 113 oder Ihren konzessionierten Installateur beraten

02.2.219 D

#### Zellweger TeleCommunications

Ein Mitglied der ascom

Zellweger Telecommunications AG CH-8634 Hombrechtikon

Sécurité à l'aéroport de Genève-Cointrin:

## Le bataillon d'aéroport 1 au garde-à-vous

Mpl/C.S. Si vous avez pris l'avion à Cointrin durant la période du 11 au 23 avril, vous aurez sans doute été surpris d'y voir évoluer des militaires en nombre et en force. Rassurez-vous, il s'agissait du premier cours d'instruction du bataillon d'aéroport 1, commandé par le lieutenant-colonel Jean-François Duchosal. Ces troupes ont pour mission, depuis le 1° janvier 1988, de protéger l'aéroport en cas de menace de la neutralité et de collaborer avec la police en cas de crise ou d'événements de portée internationale (actes terroristes, rencontres d'importants dirigeants politiques, etc.).

Nous vous avons déjà présenté ce projet dans le No 5/1987 de Protection civile. Nous nous bornerons donc à signaler que le bataillon d'aéroport 1 a été présenté à la presse, lors d'une conférence qui s'est tenue le lundi 28 mars à l'aéroport. Les divers orateurs qui se sont exprimés, à savoir MM. Pierre Wellhauser, président du Conseil d'Etat genevois, Bernard Ziegler, conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police, Jean-Rodolphe Christen, commandant du corps d'armée de campagne 1, Philippe Zeller, chef d'étatmajor du corps d'armée de campagne 1, et Jean-François Duchosal, lieutenant-colonel, commandant du bataillon



L'aéroport de Genève-Cointrin: mieux gardé qu'un coffre-fort!

d'aéroport 1, ont expliqué les raisons qui ont motivé la formation de cette nouvelle protection, en rappelant que, depuis 1973, l'aéroport de Genève avait été à sept reprises le théâtre d'actes de piraterie.

L'organisation générale de protection de Cointrin ne change cependant pas. En 1988, 250 personnes de la police cantonale et des services administratifs assurent en permanence les nombreuses tâches de sécurité. En cas d'événements graves interviennent des unités spéciales, tel le groupe d'intervention de la gendarmerie. Mais des situations exceptionnelles peuvent né-

aérienne, des unités du génie et des transmissions. Il dispose en outre de 150 véhicules, dont 13 blindés de type M 113.

cessiter la collaboration de forces militaires, spécialement entraînées et mobilisables dans les plus brefs délais.

Le bataillon d'aéroport 1, fort de 1200 soldats et officiers, se compose de deux

compagnies de fusiliers, une compagnie lance-mines, une compagnie de grenadiers de chars, une batterie de défense

Portrait rapide

Les soldats sont issus de différentes classes d'âge et doivent être domiciliés et travailler dans les régions limitrophes de l'aéroport. Afin de permettre une mise sur pied plus rapide, ils sont également équipés d'un moyen d'alarme individuel. Le bataillon effectue un service annuel de quinze jours, complété de une ou deux alarmes. En compensation à la grande disponibilité requise, les soldats pourraient être libérés de leurs obligations militaires à 35 ans.

#### Baptême dans les règles

Le 11 avril dernier, lors d'une cérémonie officielle qui accueillait de nombreuses personnalités genevoises, le bataillon aéroport 1 s'est vu attribuer son nouveau drapeau, symbole de confiance du pays envers sa troupe. Le colonel commandant de corps Christen a remis l'étendard aux couleurs fédérales au lieutenant-colonel Duchosal qui, dans son allocution, a stimulé ses hommes par ces termes: «J'ai besoin de soldats disciplinés et motivés. Ensemble, nous ferons mieux et plus... Nous formons un super-bataillon. En avant, suivez-moi!»

Cette cérémonie marquait le début du premier cours, dont le but était de donner une unité à cette troupe interarmes, en permettant aux soldats de se connaître et de découvrir leur future mission. «Cette vision d'ensemble doit permettre aux soldats d'être plus que de simples pions et de se sentir responsabilisés,» a déclaré encore le lieutenant-colonel Duchosal. Il ne reste qu'à espérer que ces super-soldats n'aient jamais à faire la preuve de leur efficacité.



1200 soldats, 150 véhicules dont 13 M113, des canons DCA et anti-chars, des lance-mines... de grands moyens pour un super-bataillon.

## Assemblée générale de l'APGC

Mpl/C.S. Non, ne soupirez pas. Nous n'avons nullement l'intention de vous rapporter les détails de l'Assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour la protection des civils, qui s'est déroulée le mardi 19 avril au Centre communal de Vandœuvres.

Animée par MM. Gautier et Naef, respectivement président et vice-président de l'AGPC, cette rencontre comportait traditionnellement la lecture du P.V. de l'Assemblée précédente et divers rapports d'activités, ainsi que l'approbation des comptes de l'exercice 1987, le budget 1988 et l'élection du comité

Suggestions, débats et petits exposés de diverses personnes engagées dans la PCi ont également animé cette soirée, qui s'est terminée par la visite des installations PCi de Vandœuvres et le traditionnel verre de l'amitié.

Trois thèmes ont retenu notre attention et méritent d'être signalés, par intérêt général et pour réflexion.

• Incompatibilité entre service volontaire et carrière professionnelle: deux dames ont rapporté leur expérience. La première s'est vu refuser par son employeur la demande de

rience. La première s'est vu refuser par son employeur la demande de congé pour suivre son cours PCi. Le deuxième témoignage relatait la difficulté de trouver un emploi pour une jeune femme engagée volontairement au SFA.

Selon M. Gaille, chef cantonal de la PCi, aucune démarche légale n'est envisageable pour changer cette situation discriminatoire, vu le caractère volontaire de l'engagement des femmes au service de la patrie.

 M. Guignard, chef d'îlot du secteur 15 à Genève, a soulevé un problème important dans son exposé. Dans le canton, le nombre de places protégées permet bientôt d'abriter l'ensemble de la population. Mais inversement, il manque en grand nombre des chefs d'abris pour s'occuper de l'organisation de la vie «souter-raine».

A quoi peuvent bien servir ces abris, modernes et si enviés par nos voisins européens, si personne n'est capable d'en assurer l'utilisation correcte et fonctionnelle?

• Dans son allocution, M. Pierre Wellhauser, président du Département de l'intérieur et de l'agriculture du canton de Genève (dont dépend le service de PCi), a évoqué un projet de coopération franco-suisse pour une protection et une lutte efficace en cas de catastrophes.

Enfin une bonne nouvelle! Car la pollution, les inondations et la radioactivité ne connaissent ni frontières, ni esprit de clocher...!

## Voix valaisanne

Dans le dernier numéro, nous avons évoqué avec M. Laubscher, chef cantonal de la PCi de Neuchâtel, la question de l'équipement personnel. Nous vous communiquons une suggestion originale, émise par M. Jacques Devanthéry, président de l'USPC Valais et chef local de la PCi de Chalais.

Partageant l'avis du service cantonal de Sion, M. Devanthéry s'oppose également à la remise de l'équipement de façon durable, pour des raisons de contrôle, d'entretien et de détérioration par usage à des fins privées. Cependant, pour éviter une perte de temps importante, M. Devanthéry propose d'établir une cartothèque avec indication de la taille des membres de la PCi, ce qui permet au chef du matériel de préparer les équipements au préalable. Expérience faite dans une commune valaisanne: il n'a fallu que 30 minutes pour équiper 100 personnes au début d'un cours!

